

Notice d'information pour les traitements de données à caractère personnel opérés dans le cadre de la mise en place de caméras de surveillance associés au projet de tour de contrôle virtuelle de l'aéroport de Luxembourg

Introduction

Dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle tour virtuelle, en ligne avec l'évolution des nouvelles technologies, l'Administration de la navigation aérienne (l'« ANA »), souhaite capter des images au tour de la vigie afin de :

- 1) comprendre et analyser en interne les avantages de cette nouvelle technologie ;
- 2) permettre aux utilisateurs premiers (les contrôleurs aériens) d'avoir une perception du fonctionnement de la nouvelle tour ;
- 3) présenter le projet à un grand public varié à travers un stand de démonstration incluant une maquette et des images présélectionnées.

Concrètement, trois (3) caméras seront temporairement installées sur la main courante de la passerelle entourant la vigie (tour de contrôle). Orientées pour couvrir deux (2) angles vers la piste et un (1) vers l'arrière, elles offriront une vue panoramique à 360°. Ces caméras ne disposent pas de captation sonore, ni de fonction zoom. Leur installation est prévue pour une durée limitée, d'un maximum de deux (2) semaines.

L'objectif est de capturer des séquences représentatives à différents moments de la journée et sous diverses conditions météorologiques. À l'issue de cette période, les images les plus pertinentes seront sélectionnées pour créer des séquences vidéo d'environ cinq (5) minutes, qui seront diffusées sur des écrans au terminal de l'aéroport de Luxembourg.

Les images concerneront principalement le taxiway et la piste (runway), ce qui implique la capture des avions, des véhicules présents sur l'aire de manœuvre ainsi que, le cas échéant, du personnel travaillant sur la piste, qu'il appartienne à l'ANA ou à d'autres sociétés intervenantes. Afin de protéger la vie privée, le cas échéant, des mesures sont en place, notamment le floutage des visages des personnes (le personnel travaillant dans les endroits filmés et les pilotes) apparaissant dans les images.

La présente notice d'information a pour objectif d'informer les personnes concernées sur le traitement des données à caractère personnel effectué dans ce cadre.

1. Coordonnées du responsable du traitement et de son délégué à la protection des données

Les coordonnées de l'ANA, agissant en sa qualité de responsable du traitement, sont les suivantes :

Administration de la navigation aérienne
Adresse : 4, rue de Trèves, L-2632 Findel
Tél. : (+352) 4798-22802
Email : info@airport.etat.lu

Pour toute question concernant le traitement de vos données par l'ANA, veuillez contacter notre délégué à la protection des données par courriel : dpo@airport.etat.lu.

2. La base de licéité du traitement, les catégories de données traitées et les finalités du traitement

La licéité des traitements de données opérés

Le traitement de vos données à caractère personnel par l'ANA est opéré dans le cadre de l'accomplissement des obligations légales et réglementaires mises à sa charge par les dispositions applicables et dans l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont il est investi (article 6, (1), e) du règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après le « RGPD »)) et des obligations légales mises à sa charge par la législation application, en particulier :

- la loi modifiée du 21 décembre 2007 portant création de l'Administration de la navigation aérienne ;
- le Règlement grand-ducal du 29 janvier 2019 déterminant l'organisation de l'Administration de la navigation aérienne ;
- l'arrêté ministériel du 22 février 2010 portant désignation de l'Administration de la navigation aérienne en tant que prestataire de services de la circulation aérienne et de services météorologiques au Grand-Duché de Luxembourg.

Les finalités du traitement

L'ANA traite les données à caractère personnel uniquement pour des finalités déterminées, explicites et légitimes et aucunes données à caractère personnel ne sont traitées d'une manière qui est incompatible avec ces finalités. Les finalités du traitement auxquelles sont destinées les données à caractère personnel sont les suivantes :

- permettre aux agents concernés, notamment les contrôleurs aériens, de mieux comprendre le fonctionnement de la nouvelle tour de contrôle virtuelle ;
- comprendre et analyser en interne les avantages et les limites de cette nouvelle technologie et son impact en matière de sécurité aérienne ;
- réaliser des observations et des analyses techniques approfondies afin d'évaluer les performances et le fonctionnement de cette nouvelle technologie ;
- fournir des informations au personnel de l'ANA et au grand public sur le projet de la tour virtuel.

Les catégories de données traitées

L'ANA traite les catégories de données suivantes :

- enregistrements vidéo (images sans le son) de la piste avec une vue à 360° permettant d'induire plusieurs types de catégories de données à savoir :
 - o des données d'identification directe ou indirecte des individus (notamment une silhouette, un style vestimentaire ou les objets transportés pouvant être associés à un individu) ;

- des données relatives aux habitudes de vie et professionnelles (notamment les horaires de travail, les affinités avec des tiers, le temps de pause) ;
- métadonnées liées au système de vidéosurveillance permettant d'induire plusieurs types de catégories de données à savoir :
 - les numéros d'identification associés aux caméras ;
 - l'horodatage généré par le système informatique tel que dates, heures et minutes ;
 - les données de localisation en fonction du champ visuel de la caméra.
- données relatives au personnel habilité à accéder aux enregistrements et à accéder aux logs de connexion.

3. Les sources de données et leurs destinataires

Les données traitées par l'ANA proviennent uniquement des images collectées lors d'un enregistrement de tout individu passant dans le champ de vision des caméras.

Vos données peuvent, le cas échéant, être transférées à :

- la société chargée de mettre en place le système de surveillance, exclusivement destiné à la capture d'images nécessaire au montage des séquences vidéo, laquelle réalise un traitement de données pour le compte de l'ANA ;
- la Direction de l'aviation civile dans le cadre de ses missions en matière de sécurité et de sûreté aériennes telles que définies dans la loi modifiée du 19 mai 1999 ;
- l'Administration des enquêtes techniques (AET) dans le cadre de ses missions définies dans la loi modifiée du 30 avril 2008 portant à sa création, notamment ses missions d'enquêtes techniques en cas d'accidents et d'incidents graves survenus dans les domaines de l'aviation civile ;
- la police et les autorités judiciaires dans le cadre d'une enquête/procédure pénale.

4. Durée de conservation

Les données à caractère personnel ne sont pas conservées plus longtemps que nécessaires à la réalisation des finalités du traitement. L'ANA conserve les données permettant votre identification pendant une durée de six (6) mois après le montage des séquences vidéo.

Les séquences vidéo finales, dépourvues de toute donnée à caractère personnel, sont ensuite conservées pendant un (1) an après leur utilisation, conformément à la présente notice, à des fins de documentation et de suivi du projet. La durée de conservation indiquée ci-dessus s'appliquent sans préjudice d'un éventuel traitement ultérieur pour des finalités compatibles notamment à des fins statistiques ou de recherche scientifique, aux fins d'une procédure judiciaire ou à des fins archivistiques dans l'intérêt public (ainsi, veuillez noter que le responsable du traitement peut être amené à verser des données aux Archives nationales à la fin de leur durée d'utilité administrative conformément à la loi du 17 août 2018 relative à l'archivage).

5. Le transfert de vos données vers des pays tiers

Vos données sont traitées au sein de l'espace économique européen.

6. Les droits de la personne concernée

Vous disposez des droits prévus par les dispositions du chapitre III (articles 12 à 22) du règlement (UE) 2016/679. Vous pouvez ainsi, dans les limites de la législation applicable, accéder aux données vous concernant et en obtenir une copie (article 15), obtenir la rectification des données inexactes ou incomplètes (article 16) et obtenir l'effacement de celles-ci dans les conditions prévues par l'article 17 dudit règlement.

Vous disposez aussi, dans certains cas de figure, d'un droit à la limitation du traitement de vos données (article 18).

Le traitement de vos données n'implique pas de prise de décision automatisée produisant des effets juridiques vous concernant ou vous affectant de manière significative de façon similaire.

Toute communication relative à une demande d'information, concernant une réclamation ou quant à l'exercice de vos droits prévus par les dispositions du règlement (UE) 2016/679 est à adresser au délégué à la protection des données (dpo@airport.etat.lu ou Administration de la navigation aérienne, à l'attention du DPO, 4, route de Trèves, L-2632 Findel).

7. Réclamation auprès de la Commission Nationale pour la Protection des Données (CNPD)

Si, après nous avoir contacté, vous estimatez que le traitement de vos données effectué par l'ANA constitue une violation du règlement (UE) 2016/679 ou que vos droits prévus par ledit règlement ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale pour la Protection des Données (CNPD) (<https://cnpd.public.lu> ; 15, Boulevard du Jazz, L-4370 Belvaux ; (+352) 26 10 60-1).